



Conseil d'Administration du Cerema du 1 décembre 2023

Ordre du jour ([document](#))

Réponses aux déclarations liminaires

La présidente souligne qu'il n'y a pas de vases communicants entre les titulaires et les précaires. Les contrats de projets sont vertueux, car ils créent une dynamique. Pour elle le sujet n'est pas titulaire versus précaire, mais un sujet de compétence.

Le directeur général précise qu'il y a une politique de CDIisation et que malgré tout il va falloir augmenter la sous-traitance. Il indique qu'il y aura une stabilité des effectifs sur la mandature.

La CGT rappelle que l'engagement de stabilité porte sur le ministère et que le ministre n'a pas exclu des évolutions entre services.

La tutelle confirme ce point et précise qu'il n'y a pas d'engagement concret, mais une volonté à ce stade de ne plus diminuer les effectifs.

Budget rectificatif N°3 de l'année 2022 (vote) :

Les effectifs ([document](#)) de fin d'année sont sous la cible. Il manque 44 agents sous plafond, 19 hors plafond.

Les CDD représentent 12,5 % de l'effectif et les CDI 5 %.

Commentaires CGT : Nous rappelons que la rémunération moyenne (salaire net + cotisations sociales) d'un CDD est de 45000€ par an contre 64000€ pour un CDI et 69000€ pour un titulaire. Pour autant un CDD est-il moins qualifié, alors que le Cerema se veut attirer les talents pour de l'expertise de second niveau ? Nous revendiquons la CDIisation des précaires, voir la titularisation pour que chaque agent soit rémunéré à sa juste valeur.

Le Directeur Général prend l'engagement d'ouvrir le sujet de la rémunération des contractuels dans instances de dialogues sociaux (CSA).

Le budget rectificatif N°3 ([document](#)) intègre les revalorisations salariales, 5 millions de recette d'astreinte de l'Etat pour inaction sur la qualité

de l'air et 12,7 millions pour les ISS 2019 des corps techniques.

Commentaires CGT : Si le ministère a honoré le versement du solde des ISS, nous constatons en revanche que le Cerema n'est pas en mesure de le verser aux agents avant la fin de l'année.

Chacun mesure ainsi que la baisse des effectifs supports n'affecte pas uniquement le fonctionnement du service, mais aussi directement la gestion des agents ! Nos prévisions de désorganisation dû à Cerem'Avenir se traduisent dans les faits et risque de s'accroître si cette orientation n'est pas modifiée.

Le Directeur Général prend l'engagement que le solde sera versé au plus tard sur la paye de février et de fournir une attestation ficle, comme le demande la CGT.

En séance la tutelle annonce un budget de 50 millions qui vient d'être voté par les parlementaires pour 2022. Il y aura sans doute un BR4 pour acter cet élément de dernière minute.

Commentaire CGT : Ces 50 millions vont impacter fortement l'activité 2023. Comment le Cerema interviendra, quelle « sous-traitance »

... après avoir depuis plusieurs années diminué les effectifs des laboratoires !

Le budget rectificatif 2022 est adopté : Abstention (5) CGT, FO, CFDT, UNSA - Pour les autres membres

La CGT tient compte de l'engagement du DG d'ouvrir un chantier sur les rémunérations des CDD.

Budget initial 2023 (vote)

Le Cerema envisage quelques CDIisation, mais surtout une augmentation importante du nombre de CDD hors plafond : +40 postes ! Ce n'est pas acceptable, alors qu'en 2022 il y a 44 postes sous plafond non pourvus ! ([document](#))

Commentaire CGT : L'orientation du Cerema n'est pas d'attirer les fonctionnaires, au contraire, c'est de recruter des agents précaires et de sous-payer les compétences. Cette stratégie ne permet pas d'afficher dans le temps le Cerema comme un outil technique au service de toute la nation ! La question de fond est de savoir pourquoi le Cerema n'arrive plus à recruter des titulaires alors qu'ils sont mieux rémunérés ?

Dans le budget 2023 ([document](#)) le ministère revalorise la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) afin de tenir compte de l'augmentation des salaires. Mais le Cerema prévoit une nouvelle augmentation des recettes tiers fondées sur un barème en augmentation. Côté dépense, les investissements ne sont toujours pas à hauteur des besoins, estimés à 20 millions d'euros. Les dépenses d'interventions sont de l'ordre de 30 millions, ce qui est une part importante du budget. Le fonctionnement prévoit une augmentation de 2,8 millions € pour les fluides. La CGT estime que le ministère devrait augmenter d'autant la SCSP.

Commentaire CGT : L'augmentation des recettes tiers en écho à l'ouverture de la gouvernance aux collectivités est contrainte par la capacité de production du Cerema. Avec un barème en augmentation, il y aura d'autant plus une « sélection » des réponses du Cerema aux besoins de service public des collectivités et de la tutelle. Nous nous interrogeons sur nos capacités à répondre en parallèle aux besoins de la tutelle, avec un risque dans le temps de désengagement de la tutelle ou de départ de collectivités.

La CGT demande que la tutelle aide le Cerema qui a hérité de passoires thermiques.

Points particuliers :

La part d'activité pour l'« opérateur routier de l'État -DGITM » n'est plus que de 34 millions, soit une baisse de 20 millions en 8 ans, alors que le Cerema est le seul organisme public dans le domaine ! Cette baisse s'est traduite par une purge des effectifs dit « terrain », notamment des ETST.

Nous notons que le passage en catégorie B des ETST est provisionné à hauteur de 230 000 €. Ce n'est donc pas une question budgétaire qui bloque ce plan de requalification.

Le budget initial 2023 est adopté : Contre CGT, FO, UNSA, CFDT – Pour les autres membres

La grille tarifaire 2023 est adoptée : Contre (4) CGT , FO, UNSA – Abstention (1) CFDT) – Pour les autres membres

Marché d'externalisation du support informatique (vote)

Le recours à une société externe résulte de la suppression de 40 postes à la DSI ([document](#)). Il y aura une évaluation annuelle des prestations.

Commentaire CGT : Les agents vont perdre en qualité de service, alors que les agents de la DSI étaient sur site et pouvaient dépanner rapidement. Les interventions de la société sont limitées. Selon les premiers retours des agents ayant déjà des interventions du prestataire le service n'est pas à la hauteur des besoins. Bref

dans un contexte de dématérialisation cette externalisation va encore augmenter le stress du fait de l'impossibilité de travailler avec des moyens efficaces, ce qui ralenti d'autant la production. La direction fin de ne pas voir le mécontentement qui augmente chaque jour concernant l'utilisation des outils numériques.

Le marché est adopté : Contre (4) CGT, FO, UNSA – Abstention (1) CFDT - Pour les autres membres

Plan tourisme attribution de subvention (vote)

France vue sur Mer – Sentier du littoral est reconduit.

Destination France ([document](#)) – Il s'agit de l'aménagement de ports de plaisances

Port des barques ([document](#)) – Aménagement Ile Madame

Saint Nazaire ([document](#)) – aménagement du sentier du littoral

Commentaire CGT : Nous nous interrogeons sur l'utilité très restreinte du Cerema à servir de « banque » pour le transfert de subvention de l'État aux collectivités pour des opérations spécifiques d'aménagement. Normalement il existe un opérateur spécifique l'Agence nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Les subventions sont adoptées : Contre (1) CGT - Abstention (4), FO, UNSA, CFDT – Pour les autres membres (sauf la représentante de la FNE qui s'abstient sur Saint Nazaire)

Programme d'activité 2023 (vote)

Ce programme d'activité 2023 s'inscrit dans la déclinaison du projet Cerem'avenir ([document](#)) comme évoqué dans son préambule.

Commentaire CGT : Le Cerema prévoit une augmentation des recettes tiers provenant de l'activité pour les collectivités. Est-ce au détriment de l'activité pour la tutelle, alors qu'il y aura une capacité de production de 40 CDD hors plafond en plus ? En outre, un premier retour du programme national pont conforte les

analyses (article le moniteur : [ici](#)) menées depuis l'effondrement du pont de Gène : Ce n'est pas d'analyse, d'enquête, ... dont nous avons besoin, mais d'investissements financiers conséquents pour maintenir les ouvrages en état de fonctionnement.

Pour la CGT on constate les ravages de la décentralisation et des coupes de budgets que ce soit à l'État comme pour les collectivités.

Le programme d'activité 2023 est adopté : Contre CGT- Abstention UNSA – Pour les autres membres dont FO et CFDT

Présentation du plan transition carbone

Ce sujet interroge toutes nos pratiques et modes de fonctionnement ([document](#)).

La direction générale identifie 4 sites principaux consommateurs d'énergie et pollueurs de GES en page 6 : Grand Quevilly (Dter NC) ; Saint Médard en Jalles (Dter SO) ; Provin (Dterc ITM/Dter IdF) ; Aix en Provence (Dter Méd).

Alors que le Cerema déploie la méthode « CUBE » pour améliorer l'impact environnemental des bâtiments publics, il devrait s'appliquer cette méthode selon cette présentation comme indiqué en page 8.

Commentaire CGT : La médiocrité de certains bâtiments traduit des années d'inaction, alors que les budgets permettaient d'améliorer notre impact et le confort pour les agents. Plus le temps passe et plus l'objectif à atteindre devient conséquent. La direction ne cache pas ses intentions de diminuer d'un tiers ses surfaces d'occupation des bâtiments (jusqu'à l'idée de bureaux partagés en mode télétravail). Dans un lapsus le directeur général parle de fermeture de sites en réunion de préparation ! Pour la CGT l'urgence de la situation impose des investissements importants pour réduire, voir supprimer nos impacts. Il n'est plus temps d'envisager de compenser !

L'analyse porte à partir de la page 13 sur le volet déplacements.

Rapporté à l'effectif, dans l'ordre la Dter CE (+le siège), la Dter Ouest et la Dter Sud-Ouest sont les plus gros consommateurs/émetteurs.

Commentaire CGT : Cette analyse tient-elle compte du périmètre d'action et des contraintes géographiques ? Lors de la mise en place du siège à Bron, le ministère et le Cerema ont tout fait pour justifier qu'il s'agissait d'un bon choix, par une pseudo étude pondérée. Mais la

question écologique n'était pas d'actualité ... ! Le Cerema s'inscrit dans les orientations gouvernementales : réduction de la vitesse sur autoroute ; acquisition de véhicules électriques. La décision de limiter seulement la vitesse des agents publics est-elle pertinente ? Pourquoi ne pas l'étendre à tous si c'est salutaire pour la planète ? Les véhicules électriques sont plus polluants à la fabrication et la fin de vie des batteries n'est toujours pas réglée. Sont-ils adaptés pour nos usages de terrain ... Quid de la prise en charge totale par l'employeur des transports en communs et ou modes doux pour les trajets domicile travail ...

Le document fait état d'un axe sur les achats, un axe sur le numérique et un axe sur la formation.

Commentaire CGT : L'axe achat porte sur des achats durables. Non sans blague, le jetable c'est pas bien ! Du matériel réparable, c'est mieux ... Pour la CGT il existe des indicateurs comme le SCORE qui permet d'en juger. Le Cerema devrait avoir des exigences en la matière. Pour la restauration, si le Cerema veut vraiment devenir vertueux, il va devoir y mettre le prix. La récente prise en charge au-delà de 5€ pour les agents subventionnés, devrait être étendue à tous.

En matière de numérique, la prise de conscience commence. Les flux de données et les stockages consomment de l'énergie et émettent des GES. A l'échelle de la planète c'est de l'ordre de 5 à 10 % des GES ! Mais le développement du télétravail et des outils numériques percutent l'idée de limiter les usages numériques. Il faudra bien sortir rapidement de cette contradiction et pas remettre ça à des temps futurs.

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.